



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique industrielle

Question écrite n° 9666

Texte de la question

M Andre Clert expose a M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire que la procedure « MECA », geree par l'Agence nationale pour le developpement de la productique appliquee a l'industrie, est l'un des mecanismes qui ont avec succes contribue a la modernisation de l'industrie francaise au cours des dix dernieres annees. Il semble cependant que les moyens alloues a cette procedure connaissent en 1989 une diminution qui preoccupe les professions auxquelles elle s'adresse. Il lui demande si cette evolution est confirmee, quelles en sont les raisons et s'il compte neanmoins maintenir une parite entre les aides accordees a l'extension de la productique en France et chez nos partenaires europeens.

Texte de la réponse

Reponse. - La procedure MECA comportait jusqu'en 1988 deux volets : l'un appele « premiere reference » correspondait a la partie de la procedure destinee a aider les utilisateurs a acquerir un materiel nouvellement produit par un constructeur de facon a compenser le risque technologique qui en resulte. L'aide a, en outre, un effet direct sur l'offre francaise d'equipement puisqu'elle permet au constructeur de valider un nouvel equipement et de disposer d'une reference commerciale ; l'autre, dit « catalogue », avait pour objet d'aider l'investissement des PMI pour tout investissement mecanique. En 1988, 120 MF ont ete consacres a la procedure MECA dont 35 MF pour le premier volet et 85 MF pour le second : dans ce cas, le taux de refus des dossiers a ete anormalement eleve pour une procedure qui devrait etre automatique. Pour 1989, il est prevu de limiter la procedure MECA a l'aspect « premiere reference » et de la developper dans ce cadre a hauteur de 50 MF, ce qui permettra d'accroitre significativement le taux de l'aide. La garantie de reprise du materiel et le suivi du materiel par l'ADEPA qui y sont attaches semblent une bonne solution pour aider les industriels de la machine-outil a developper de nouveaux modeles. Le relais du deuxieme volet de la procedure MECA sera pris par les plans productiques et les operations pilotes productiques des contrats de Plan Etat-region, dont les interventions sont maintenues a un niveau eleve. Au-dela des efforts generaux faits par le Gouvernement pour ameliorer la situation financiere des entreprises et leur permettre ainsi d'investir pour preparer l'avenir, le systeme retenu pour 1989 parait ainsi repondre de facon satisfaisante aux besoins des PMI.

Données clés

Auteur : [M. Clert Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9666

Rubrique : Politique economique

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 701